

Délibération n°30/01/2025-3

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Compte rendu des décisions de la directrice dans le cadre de ses délégations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Vu la délibération n°20/11/2024-51 du 20 novembre 2024 relative aux délégations du conseil d'administration à la directrice

Il est porté à la connaissance des membres du conseil d'administration de l'école supérieure d'art, la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations accordées à la directrice par le conseil d'administration.

- Convention de partenariat entre l'ESA et le Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRAC Sud)

Projet dans le domaine de la diffusion de l'art contemporain s'inscrivant dans la programmation artistique 2024 du FRAC Sud, sur la thématique arts et sports. Mise à disposition des étudiants de l'ESAAix d'un espace du FRAC Sud pour la conception et la réalisation de l'exposition « On ira dormir sous les tribunes » sur leur vision du sport

Durée : du 03/04/2024 à janvier 2025

Participation du FRAC Sud : 4500€

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr

- Avenant à la convention de partenariat entre l'ESA et le Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRAC Sud)

Ajout de 2 participants diplômés de l'ESAAix

Durée : du 16/11/2024 à janvier 2025

- Convention entre l'ESA le Centre Hospitalier du Pays d'Aix (CHIAP) et l'association ZIRLIB

Dans le cadre du projet de Centre d'art en EHPAD, fixation des règles du partenariat établi entre l'ESAAix et le CHIAP en collaboration avec l'association ZIRLIB en vue d'organiser l'activité du personnel et des étudiants de l'ESAAix et des membres de ZIRLIB auprès du Centre Roger Duquesne

Durée : du 23 novembre 2024 au 22 novembre 2028 (4 ans)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,
PREND acte des présentes conventions.

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY